# TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



La vallée du Nohain par Auguste Muri (aquarelle, 1881)

# CHÂTELLENIE DE CORVOL

# SAUZAY

# (GRAND-SAUZAY) (PETIT-SAUZAY)

(CORVOL\*L'ORGUEILLEUX)



2 www.de



Reconstruite aux XVème-XVIème siècles, la petite maison forte de Sauzay (le Grand-Sauzay) défendait la vallée de la rivière de ce nom, un carrefour de circulation concerné par le commerce des produits des forges environnantes. Elle avait été incendiée par les Anglo-Bourguignons en 1427. Elle était à la tête d'un fief ancien, relevant de la châtellenie de Corvol-l'Orgueilleux, et peut-être détaché de Corbelin, en amont sur la rivière.

Il paraît probable qu'elle fut détenue d'abord par les Le Muet, sgrs de Corbelin et Ardeau et fut divisée à la mort de Guillaume III le Muet, dont la femme, Cécile Gousté, de Clamecy, en transmit des parts à ses enfants d'une second mariage avec Jean Dabont, d'Entrains, dont le fils rend hommage en 1555.

En 1588 elle appartenait à Philibert Bolacre, fils de Nicolas, receveur du Roi à Clamecy, peut-être par une alliance avec une Dabont, avant d'être achetée en 1620 par un riche « marchand de bois pour la fourniture de Paris », Jean Girardot, au début du XVIIème siècle. Ses petits-enfants – Girardot de Sozay – protestants persécutés après la Révocation de l'Edit de Nantes, durent se défaire de leurs biens pour financer leur exil à Genève ou en Angleterre. Ils vendirent Sauzay au marquis d'Azy (Louis-Henri de Las) pour 76.000 livres.

Elle se présente aujourd'hui comme une ferme fortifiée autour d'une cour carrée, entourée de fossés autrefois alimentés par le Sauzay. Les bâtiments d'origine ont été profondément transformés. La façade sud présente les caractères du XVème siècle et celle orientée à l'est offre un portail avec des vestiges d'origine : pont-levis, échauguette, machicoulis...

Il en a été fait aux XVIIIème et XIXème siècles un double usage : agricole et industriel. Le site a en effet abrité un haut fourneau, alimenté par le minerai de fer de la région et les bois environnants, et animé par la force du cours d'eau. Il a aussi été le siège d'une exploitation de fourniture de bois par flottage vers Paris, activité typique du Clamecycois, du XVIIème au XIXème siècle, à l'origine de grandes fortunes.

Un petit château plus confortable fut adjoint à la maison-forte au XVIIIe siècle par le marquis d'Azy.

Le vicomte de Toulongeon, son héritier, qui était historien et homme politique,

député de la noblesse aux Etats Généraux, puis membre de l'Institut, en hérita et s'y retira. Il avait embrassé les idées de la Révolution et y joua un certain rôle.

En aval du Grand-Sauzay, ont trouve la hameau du **Petit-Sauzay**, un fief peutêtre détaché du précédent, que nous évoquerons in fine...

Suite des seigneurs de Sauzay (le Grand-Sauzay)

#### 1/ Pierre LE MUET

Eyr de la Ctesse de Brabant à Nevers (1410), Gouverneur des Communes de Flandre



En Nivernais : « D'azur au cygne d'argent, colleté de mesme, au chef d'or chargé de trois roses de gueules »

# II/ Guillaume Ier LE MUET

Sgr d'Ardeau (Varzy, domaine en surplomb de Corbelin), Conseiller de la Ctesse de Nevers

X 1439, Isabeau JAUXETTE (?)

#### III/ Etienne LE MUET

Sgr d'Ardeau, et de Corbelin en pie<sup>1</sup>, Lieutenant du Bailli de Varzy (1449)<sup>2</sup> où il demeure, dit « *bourgeois de Varzy*, *procureur* » dans un acte de 1462, brigandinier (1469) ; hommage pour une maison à Cosne<sup>3</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Marolles p. 271 : 1464 : Hom. d'Etienne Le Muet pour divers héritages en la Chat. de Donzy ; Et. Le Muet et Marguerite sa femme, demeurant à Varzy, pour la moitié de la terre de Corbelin ; Jean de Boisy (son beau-frère) pour la moitié de la terre de Corbelin avec Etienne Le Muet

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'évêque était à Varzy en 1459, il avait enjoint : « à Etienne Le Muet, sgr de Corbelin, Lieutenant du Bailli de Varzy, de faire mettre brandons et autres enseignements sur la tour.... » (Lebeuf, Mémoires, p. 532)

#### IV/ Guillaume II LE MUET

Sgr d'Ardeau et Corbelin pour moitié, Contrôleur général des finances en Bourgogne

X v 1490, Tannay, Marguerite de LA PORTE « de TANNAY » (?)

#### D'où:

- Philibert
- Jean
- Guillaume III, qui suit, le premier pour qui Sauzay est évoqué

#### •••••

# 1/ Guillaume III LE MUET (+ avt 15254)

Sgr de Corbelin, du Moulin de Maulpertuis<sup>5</sup> et d'Ardeau, Capitaine et Gouverneur de la ville et Communauté de Varzy, Lieut. du Bailli épiscopal de Varzy *(fils de Guillaume et Marie de La Porte de Tannay)*; il hérite sans doute d'une part de Sauzay, qu'on retrouve chez ses descendants.

**X Cécile GOUSTE,** co-dame de Sauzay (nombreuses citations de cette famille clamecycoise...)

#### D'où:

- Philibert LE MUET, sgr d'Ardeau X Barbe CHAPON, d'où 7 enfants dont Cécile X Nicolas Chachère, hérite de Sauzay en Pie de son frère Etienne
- Etienne LE MUET (v. 1520 6 nov 1566)<sup>6</sup>, Chanoine d'Auxerre et Pénitencier en 1537, Prieur d'Andryes voir cette notice -, curé de Ste-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Marolles p. 33 : 1462, 1<sup>er</sup> janvier, Nevers : Lettres de Charles, comte de Nevers, par lesquelles il certifie avoir reçu la foi et hommage et Etienne Le Muet, à lui rendue par Guyot de Bèze, procureur dudit Le Muet, bourgeois de Cosne, à cause de la moitié d'une maison sise aud. Cosne

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cécile Gouste est citée comme veuve de Guillaume Le Muet, sgr d'Ardeau par Lebeuf, en 1525, TIII, p. 390)

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> **Marolles p. 275** : 1471 : Hom. de Guillaume Le Muet et Marguerite, vve d'Etienne Le Muet, sa mère, pour la moitié des Sgries de Corbelin, Molin et Maulpertuis

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Lebeuf, 'Mémoires... », augmentées par MM. Challe et Quantin, p. 473 : ETIENNE LE MUET, prêtre, licencié-es-lois, prit possession du canonicat et de la pénitencerie, avec la cure de Saint-Amand, son annexe, le 4 septembre 1557, par provisions du 24 août, datées de Régennes. Il résida peu sur la fin de sa vie. Il étoit encore pénitencier en 1561, selon le procès-verbal de la coutume. Il fut quelque temps prieur d'Andrie. Il étoit seigneur de Corbelin et autres lieux, et fut **l'un des plus riches ecclésiastiques de son temps**. J'ai vu des copies de baux qu'il fit en

Colombe et de Saint-Amand, de Lignoreilles et Villy *(test. en 15668)*, sgr de Corbelin, **Sauzay en Pie**, Vesvres (Rouy, près Varzy, acquis de Bouras, aveu à l'évêque en 15529), Merry-sec, Usselot (hameau d'Ouanne, 89), et Raix

- **Jean LE MUET**, commissaire des Tailles à Auxerre X **Françoise ROBIN**, d'où 7 enfants
- Catherine X Godefroy de Lucenay, d'où Jean et Guillaume
- Marguerite X Blaise Duchesne, de Varzy
- Marie X Pierre Bérault, d'où Jean, Guillaume et Matthias
- **Anne, dame de Sauzay en Pie**, léguée par son frère le chanoine Etienne, le quart qu'il avait acquis d'elle et de son mari Jean Gentil X v. 1550, Jehan Gentil
- Eugénie X1 Michel Le Gay, médecin à Clamecy X2 Etienne X.

#### X2 Jean DABONT (ou d'About ou d'Abont) l'Ainé

Sgr de Forest, de la Bretonnière<sup>10</sup>, de Sauzay en Pie par son all. ; juge du Pays de Donziais, Licencié es lois, juge ordinaire de la Châtellenie d'Entrains, garde du scel

1559 et 1556, de quelques pièces de vignes situées au finage d'Auxerre, lieu dit Cry, dépendantes de la pénitencerie (1). Il mourut le 6 novembre 1566, et fut inhumé devant la chapelle du pénitencier.

<sup>7</sup> Cité par Lebeuf dans son « *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots...* », p. 92 de l'édition originale

8 1566, Testament d'Etienne Le Muet, chanoine et pénitencier d'Auxerre. Il veut être inhumé en la chapelle du pénitencier, à la cathédrale. Il lègue : au Chapitre, 200 1. pour son anniversaire, et 45 1. pour trois services ; à l'hôpital d'Auxerre, 100 1.1., avec lesquelles sera achetée une rente de 8 livres ; à Hélène Le Muet, sa nièce, 100 écus d'or, « pour l'ayder a marier » ; à Charles Le Muet, son neveu, la terre et seigneurie de Merry-Sec, plus 300 1. « pour payer les quints deniers »; à François Le Muet, son neveu, la terre de Vesvre-les-Varzy, acquise de M. de Bouras, plus 500 1.; à Jean Bérault, procureur au bailliage d'Auxerre, son neveu, la seigneurie de Raix ; à Guillaume Bérault, son neveu, la seigneurie d'Usselot, en la paroisse d'Ouanne, plus ses vignes d'Irancy et de Granchamp; à Mathias Bérault, son neveu, une rente de 100 bichets de blé, à prendre « sur les moulins de la Doue, assis au fauxbourg de Dreux, plus 500 livres une fois payées; à Anne Le Muet, sa sœur, demeurant à la Charité, la quarte partie de la terre de Sauzay, qu'il a acquise d'elle et de son mari, Jean Gentil ; à Cécile Le Muet, femme de M Nicolas Chacheré, 500 livres ; aux Cordeliers et aux Jacobins d'Auxerre, 10 livres; à Pierre Bérault, chanoine d'Auxerre, son neveu, 500 livres, et deux Couppes d'argent et deux esguierres d'argent telles qu'il voudra, sa robbe doublée de velours, une autre de satin, une saye de velours »; à chacun des enfants de Jean, Guillaume et Mathias Bérault, 100 livres ; à Guillaume de Lucenay, avocat à Clamecy, la 5ème partie de la terre de Sauzay, à lui échue par succession de sa mère ; un Jean de Lucenay X Anne Le Muet (sœur d'Etienne); à Pierre Grasset, son neveu, demeurant à Varzy, 300 livres... (30 oct. **1566**). — Arch, de Bellombre. Collection Chastellux : N° 1498

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Lebeuf, Mémoires, p. 603

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> à Entrains, domaine ancien, rive droite du Nohain, face à La Roussille, formant fief de la Chât. d'Entrains, avec la Brocetterie, la Gauchoterie et la Cour-renfermée. Pasée à Claude Millien (Hom. en 1608)

de la Baronnie de Donzy et dépendances. Un « homme honorable et pieux », qui avait toute la confiance du duc de Nevers (cité dans un acte en 1554, en qualité de juge ordinaire d'Entrains, et pour la vente au nom du duc du bois des Lannes en 1567<sup>11</sup>)

(frère de Berthe, dame du Bois<sup>12</sup>)

#### D'où:

- Salpie Dabont (ou d'About)(+ avt 1556), dame de Sauzay en Pie X Guy Girard (Geoffroy v. note est sans doute son frère), d'où
  - Françoise Girard X Pierre Lyron, sgr de la Marquise à Entrains ;
  - Jehan Girard, avocat au présidial d'Auxerre X Edmée Vincent, d'où Philippe et Léon, hommes de loi à Auxerre...
- Jean, qui suit
- ? Jeanne<sup>13</sup>
- D'où peut-être aussi Charlotte Dabont (Dubois), qui aurait hérité d'une partie...cf. infra

# 2bis/ Jean DABONT<sup>14</sup> (+ v. 1600)

Licencié es Lois, Juge au Pays de Donziois, Co-sgr de Sauzay

#### X N. d'où:

- Denys, qui suit
- Jean
- Estiennette X Thomas Gallyot 15, d'où Jeanne X Jehan Boursier

<sup>11</sup> Baudiau, p. 220

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Chat. de St-Verain: 1533/1534 \_ Hommage fait et rendu au comte de Nevers, Me Jean DABOND, écuyer, au nom de Me Jacques du PRAT, prêtre, et de demoiselle Berthe DABOND, sa sœur, pour la seigneurie du Bois.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> (Jeanne Dabont (+ 2 jan 1580), épitaphe dans l'église X Claude Gallyot, sgr du Chesnoy à Entrains, épitaphe dans l'église (1590) – voir cette notice -.)

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Marolles p. 291, 1555: Me Jean d'About, licencié es lois, juge du Pays de Donziois, en son nom et au nom de Cécile Gouté, veuve de Jean d'About l'aîné, et de Geoffroy Girard, ayant la légitime administration des enfants mineurs de Guy et de feue Salpie d'About, jadis sa femme, héritiers dudit défunt, fait hommage pour la haute justice de Sauzay, paroisse de Corvol-l'O.)

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Histoire d'Entrain (J-F BAUDIAU, curé-doyen d'Entrains - page 17) : « En face de la porte occidentale de l'église, s'élève une grande maison, la seule à deux étages à Entrains. Elle date du seizième siècle. On y remarque divers caractères architecturaux de l'époque, avec des écussons effacés. Un long souterrain la faisait, dit-on, communiquer avec la campagne. Elle fut vendue, en 1609, par Thomas GALLYOT et Etiennette d'ABONT, sa femme, avec la métairie de Miniers, aujourd'hui détruite, à noble François du HERON, écuyer, seigneur du lieu et du Parc, près Champignelles, et à François de BOZINI. (Voir aussi Amédée Jullien)

#### 3bis/ Denys DABONT

Co-sgr de Sauzay, conseiller du roi, élu d'Auxerre (+ 1600)

X1 15 avril 1587 <sup>16</sup>, **Marguerite TRIBOLE**, d'Auxerre (fille de Edme, notaire, procureur, sgr de Chéry à Coulangeron et de Germaine Bothevillain)

16 Contrat de mariage de Denis DABONT & Marguerite TRIBOLE. 5 avril 1587 (Minutes de Me Christophe DAULMOY, notaire à Auxerre 3 E 7 / 11 AD Yonne : "Le cinquiesme jour d'apvril mil Cc [= cinq cent] quatre vingtz et sept comparurent en leurs personnes noble homme et sage messire Denis Dabont licencié ez loix esleu pour le Roy en l'eslection d'Auxerre assisté de nobles hommes et sages messires Jehan Dabont advocat au bailliage d'Auxerre son frere, Pierre Lyron advocat du Roy en l'eslection dudict Auxerre, Jehan Gervais lesnel marchant demeurant à [Venoy ?] messire Jehan Gervais le jeune grenetier du Roy au grenier et magazin à sel d'Auxerre et [----] Lalouat licencié ez loix advocat audict bailliage et siege presidial d'Auxerre Et honneste femme Marguerite Tribole veuve de feu honorable homme et sage messire Olivier Prevost de son vivant docteur en medecine demeurant audict Auxerre assistée de noble homme et sage dame Germaine Bothevillain veuve de feu noble homme et sage messire Edme Tribole en son vivant bachelier ez loix sieur de Chéry nobles hommes et sages messire Nicolas Tribole sieur de [Choully?] et Loys Tribole ses freres Jacques Thierriat advocat au bailliage et siege presidial d'Auxerre. Lesquelles parties ont faict et font entre elles les traictez accordz et convenances de mariage qui s'ensuivent c'est assavoir que ledict messire Denis Dabont et ladicte Marguerite Tribole ont promis et promectent prandre l'ung l'aultre par foy et loyaulté de mariage si dieu et nostre mere saincte esglise à ce consentent et accordent et ledict mariage faict et consommé lesdicts futeurs mariez entreront en communaulté de meubles et conquestz immeubles seullement. S'il se rachepte rentes ou s'il se vende et alyene des heritages et biens immeubles apartenans à l'ung ou l'aultre des conjoinctz les deniers qui en proviendront seront remployez en mesme rente ou heritage qui sera propre d'icelluy auquel ledict heritage ou rente alienez et racheptez apartenoit soyt qu'ilz proceddent du propre acquest cy devant faict. Prendra le dernier survivant sa chambre garnye jusques la somme de cinquante escuz et avec ce si c'est ledict futeur il prendra ses habitz livres armes cheval et selle ou pour iceulx trente escuz solz. Si c'est ladicte future elle prendra aussy ses habitz et oultre prendra ses bagues et joyaulx ou pour iceulx bagues et joyaulx la somme de cinquante escuz solz. Dhoura ladicte future de dix escuz de rente racheptable de troys cens livres tornoys n'y ayant hoirs vivans procréés dudict mariage et s'il y a hoirs vivans sera reduict à six escuz deulx tiers de rente. Feront lesdictz futeurs faire inventaire de partage à leurs enffans des biens delaissez par le decedz de leurs pere et mere dedans deulx moys si faict n'a esté apaine de tous despens dommages et interestz. Et d'aultant que ledict futeur est de long temps pourveu et jouissant de l'estat d'esleu en l'eslection d'Auxerre est accordé que s'il survit ladicte future ledict estat d'esleu luy demourera sans qu'il en puisse raporter aulcune chose aulx heritiers de ladicte future lesquelz n'en pourront pretendre aulcune recompense. En oultre est encorres accordé que des constitutions de rentes qui sont deues et faictes au proffict de ladicte future en sera et demourera emmeublye la somme de cent escuz solz et le surplus demourera en nature de propre à elle et aux siens. Et neantmoingz advenant la dissolution dudict mariage sans hoirs vivans procreez d'icelluy et que ladicte future survive, en ce cas elle reprendra ladicte somme de cent escuz solz. Car ainsy etc. promectant etc.

(X1 Olivier Prévost, dicteur en médecine)

D'où Edmée....

X2 16 jan 1597, Auxerre (même notaire<sup>17</sup>) Perrette RAGON, d'Entrains

A la fin du XVIème siècle, Sauzay, ou une partie du fief, est aux mains de Nicolas Bolacre, dans des conditions qui restent à préciser : peut-être sa mère, appelée Charlotte Dubois par plusieurs sources, était-elle en fait une Dabont ?

#### I/ Jean BOLACRE

Md à Clamecy, Sgr de Talon-Judas et de Sozay en Pie (?), Grenetier au Grenier à Sel de Clamecy, acquéreur de la Maison de la Vicomté à Clamecy pour 500L sur la Comtesse de Nevers<sup>18</sup>. Frère de Jacques Bolacre, Procureur général du Nivernais.

# II/ Philibert BOLACRE (+ avt 1564)

Sgr de Talon-Judas et Bois-Breton<sup>19</sup>, Grenetier à Clamecy, vend des biens à St-Maurice (1566)<sup>20</sup>

X v. 1540 **Charlotte du BOYS (DUBOIS)** (ou peut-être DABONT, dans ce cas fille de Jean, cf. supra ?) (Veuve en 1564)<sup>21</sup>, d'où **Nicolas**, qui suit, premier cité comme sgr de Sauzay...

.....

obligeant etc. renonçant faict après midy en la maison de ladite veuve messire Edme Tribole presence honorable homme Robert [Brocard ?] marchant demeurant à Auxerre et messire Estienne Prevost [---- ----]. "[Ainsi signé : Gervais, Dabont, Tribole, N. Tribole, Dabont, Lyron, Tribole, Thierriat, Gervais, Lalouat, Prevost, R. Brocard, Daulmoy.]

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> AD 89, 3E7/16)

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Cf. Notice sur la Vicomté de Clamecy dans Mémoires de la Société académique du Nivernais (1902)

<sup>19</sup> Une rue de ce nom à Etais-la-Sauvin

 $<sup>^{20}</sup>$ I<br/>566 , 32 août. — Vente par Philibert Bolacre et sa femme, Charlotte du Boys, de maison, terres et bois, dit Montbergerot, sis à Saint-Maurice. (Saint-Maurice, 47/356) in BSNLSA, 1905

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> BSNLSA, 1896

#### 1/ Nicolas BOLACRE, sgr de Sozay (Sauzay, 1588)

Sgr de Sauzay (1588), Receveur des tailles en l'élection de Clamecy, acquéreur de Réveillon en 1574 – *voir cette notice* - (revendu à Claude de Rochefort), de Minerai, et sans doute de Ferrières et le Chesnoy, sur les héritiers d'Edme de Chassy

X avt. 1570 **Louise Lucrèce de CHAMPEAUX** (citée comme marraine d'une cloche à Clamecy en 1595)

#### D'où:

- Anne X Antoine Chevalier, sqr de Minières voir cette notice -
- Jeanne, dame de Ferrières et Chesnoy-le-Pré, à Entrains X1 François Petitjean dit « Lavescat », sgr de Ferrières en 1595 **voir cette notice** X2 Guillaume de Grandrye

Vente du Grand-Sauzay à Jean Girardot, riche marchand de bois protestant, vers 1620 ; références à retrouver...

#### 1/ Jean GIRARDOT (+ v. 1650)

Conseiller du Roi, Elu en l'élection de Clamecy ; famille peut-être originaire de Sancerre.

Famille de riches « Marchands de bois pour la fourniture de Paris » originaires de Corbigny et Clamecy ; installés ensuite à Paris, **Quai Saint-Bernard** (ancien Port au Bois de Paris, aujourd'hui Faculté des Sciences Jussieu, proche du couvent des Bernardins).

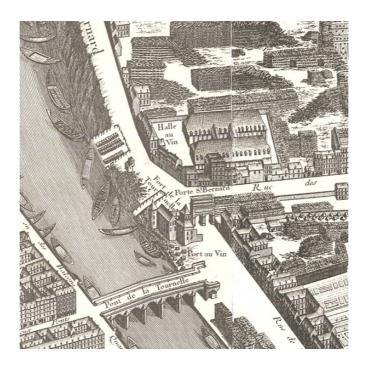
Les membres de cette famille réformée, ainsi que ceux des familles parentes et alliées actives dans le commerce des bois du Nivernais vers Paris, furent persécutés avec acharnement sous le règne de Louis XIV par le ministre Seignelay, après la Révocation de l'Edit de Nantes. <sup>22</sup>

(Son frère Etienne est marchand chapelier à Sancerre, puis marchand de bois à Paris (+ 1648) ; son frère Loup, marié à Jeanne de Bussière, sœur de Jacqueline, est Conseiller du Roi, Elu de Vézelay)

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Cf. « Les Girardot à l'époque de la Révocation » (in : O. Douen, Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français) Vol. 39, No. 9 (15 Septembre 1890), pp. 449-464, Librairie Droz ; voir de nombreux actes concernant les Girardot dans : « Maison du roi. Copies d'actes émanés des rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, recueillis pour servir de modèles (1610-1669). Minutes ou transcriptions authentiques d'actes émanés des rois Louis XIV et Louis XV expédiés par le secrétaire de la Maison du Roi et concernant le royaume ou des particuliers [1669-1786] ». Tome XI : GIRARDEAU-GY »



En Nivernais et Bourgogne : « Ecartelé: aux 1 et 4, d'argent, au lion de sable; aux 2 et 3, de gueules, au chevron d'argent. » (Girardot dit « de Préfonds »)



Halle aux vins et Port aux Bois (Plan Turgot – 1739)

#### X Etiennette LAUD

#### D'où:

- Jean, sgr de Sauzay, qui suit
- André, sgr de Champcourt (à Moulins-Engilbert)
- Anthoinette (+ 1678, Corbigny) X1 Guillaume Stample ; X2 Jean de Bussière, cf. infra, d'où Jeanne de Bussière X 12 sept 1675, Corbigny-église réformée, Jean Panou, marchand de bois, bourgeois de Paris (fils de Jean et Elizabeth Girardot)

# 2/ Jean GIRARDOT de SOZAY (+ 1663)

Sgr de Sauzay, Md de Bois pour la fourniture de Paris<sup>23</sup>

X 1629 Clamecy, **Jacqueline de BUSSIERE (ou Buissières)**, sa cousine germaine, d'une famille originaire de Sancerre (fille de Jehan lui-même fils de Jean<sup>24</sup> et Marie de Martignon; et Antoinette Girardot, elle-même fille de Jean et Etiennette Laud)



#### D'où:

- Jean, marchand de bois
- François, bourgeois de Paris
- Paul, de Château-Chinon, X Jeanne Boutin
- Marie (+ 1730) X 24 juin 1711 (Contrat chez Me Laideguive) Jean Paris de Clorignon<sup>25</sup> (fils de Jean et Elizabeth Panou)
- **Marguerite**, d. de Préfonds

Basseville » par V. Gueneau

23 Cité pour une reconnaissance de dette à la Chartreuse de Basseville, avec sa

24 Jean de BUISSIERES appartenait-il à une ancienne famille et aurait perdu sa qualité d'écuyer et sa charge à l'Ecurie du Roi en raison de sa confession religieuse ? Les ARMOIRIES des BUISSIERES sont : de gueules à trois besants d'argent. En 1609, il est vraisemblablement présent à la construction du temple de Sancerre. Le 2 août 1615, il signe une lettre des habitants réformés de Sancerre. En 1617, on le trouve délégué au synode national de Vitré.

femme Jacqueline de Bussière (1688) in « Cartulaire de la Chartreuse de

<sup>25</sup> Voir « La révocation de l'Edit de Nantes à Paris » de O. Douen (pp. 60 et suivantes, chapitre Girardot) ; Jean Paris demeurait Quai St-Bernard : « son jardin est rue du Boutoir, près la Pitié, il a de très belles tulipes et nombre d'oreilles-d'ours choisies » (in « La Nouvelle Maison rustique » de L. Liger, chez Augrain à Paris, 1740 ; p. 332)

A l'approche de la révocation , il demeure à l'Ecu près de la halle aux vins (quai St Bernard) à Paris noté par la police comme "l'un des plus riches et des plus fiers de son quartier" avait envoyé ses deux fils à Genève. Il fut arrêté et enfermé au Chatelet et on l'obligeait de travailler à faire revenir les fugitifs. Le 08/01/1686 Seignelay ordonnait de l'y retenir jusqu'au retour des enfants.

Voir : « Un chapelain peu connu de l'Ambassade des Pays-Bas, Gaspard Wetstein (1716-1722) » in Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français, vol. 77, 1928, chez Droz, à Paris, qui évoque les deux sœur Girardot, Marguerite et Marie, « Mmes de Clorignon et de Préfonds »

1735: Vente par Jean Paris de Clorignon, marchand de bois pour la fourniture de Paris, et Marie Girardot de Sozay son épouse, et Marguerite Girardot de Préfonds, sœur de ladite Marie, toutes deux héritières par bénéfice d'inventaire de leurs frères Jean Girardot de Sozay, marchand de bois pour la provision de Paris et François Girardot de Sozay, bourgeois de Paris, à Louis-Henri de Las, chvr, mis d'Azy, et Catherine Louise Cordier de Launay, son épouse, de la terre et seigneurie du Grand-Sauzay, située en Nivernois, et de Plaisance, autrement Bourguerault, située en la paroisse de Corvol-l'Orgueilleux, en la justice dudit Sozay, moyennant le prix de 76.000 livres....

1/ Louis-Henri de LAS, dit « le Marquis d'Azy » (+1754), sgr de Valotte, Trailles, Mousseaux et Chérault que sa veuve léguera (fils de Michel, bon de Prye et Catherine Filsjean) ; sans doute le constructeur du petit château de Sauzay?



En Nivernais : « de sable à trois coquilles d'argent »



Manoir de Valotte (St-Benin d'Azy)

X Catherine Louise CORDIER (de LAUNAY de MONTREUIL) (1717-1781), sp (fille de Jacques René, bon d'Echauffour, Trésorier général de l'Extraordinaire des Guerres, et d'Anne Thérèse de Croeser)

# 2/ Emmanuel François de TOULONGEON (1748 à Champlitte-1812)<sup>26</sup>

Vcte de Toulongeon, député de la Nièvre à l'Assemblée législative, historien, artiste, de l'Institut (Inscriptions et Belles lettres, Sciences morales et politiques) (fils de Jean-François, Cte de Champlitte, Mis de Toulongeon, et Anne Prospère Cordier de Launay).

Il restaura le petit-château de Sauzay et transforma la maison-forte en exploitation agricole.



Château de Champlitte (Hte-Saône)

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> In Thuillier « La monnaie en France au début du XIXè siècle » (pages 205 et suiv.) : « Un des doctrinaires les plus subtils sous le Consulat, fut sans doute Toulongeon, membre de l'Institut. Né en 1748 à Champlitte, d'une ancienne famille de Franche-Comté, il étudie d'abord la théologie à St-Sulpice, puis fait une carrière militaire. Il se passionnait pour les sciences, peignait et gravait. Grand partisan des idées nouvelles, il publie en 1788 : « Principes naturels et constitutifs des Assemblées nationales ». Elu député de la noblesse de Franche-Comté aux Etats Généraux, il fait partie du Comité militaire, il passe pour un modéré. Maréchal de camp en 1792, il démissionne peu après et se retire en son château de Sauzay près de Corvol où il s'occupe de littérature et de musique.... »



Château de Toulongeon (71)







En Bourgogne et Franche-Comté : « Écartelé : aux 1 & 4, de gueules, à 3 jumelles d'argent ; aux 2 & 3, de gueules, à 3 fasces ondées d'or »

X 1797 Paris Luce Emilie BERTAUX, d'où postérité qui ne conserva pas Sauzay



Petit château de Sauzay

A la mort d'Emmanuel de Toulongeon (1812), Sauzay fut vendu à Basile Thomas –Varennes, qui avait déjà acheté différents éléments du fief comme Biens nationaux. Son fils voulut rétablir le haut-fourneau et la forge qui avaient interrompu leur activité vers 1780. Il n'y parvint pas et le site fut transformé en lieu de stockage pour la papeterie qu'il créa à Corvol en 1820.

Suite des seigneurs	connus	du	Petit-Sauzay

#### 00/ Jehan FAULQUIER, procureur

X Jehanne de BEZE

# 00/ Claude Loup FAULQUIER (1576-1629)

Notaire et procureur du roi

X Marie BAUDOT

# O/ François FAULQUIER (1603-1661)

Conseiller du roi en l'élection de Clamecy

X Jeanne CHEVALIER de RIX

.....?

# 1/ Jean-Jacques FAULQUIER (+ 2 mai 1689)

Sgr du Mont, de la Motte et du Petit-Sauzay, sans doute issu des Faulquier de Clamecy

# X v. 1650, Marthe (de SAINT-)AUBIN

d'où:

- Catherine X Antoine de Mullot
- Jeanne X 1689 Jean Veillard
- Nicole X 1678, Corvol, Edme de Compaing (fils de Jean et Edmée de Farou)
- Marthe, qui suit

# 2/ Marthe FAULQUIER (6 nov 1656, Trucy - 13 nov 1726, Dirol)

Dame du Petit-Sauzay

X 8 mars 1684, Corvol, **Balthazard de JUISARD (v. 1650 - 17 oct 1726, Dirol)**, sgr de Tamnay (fils de Léonard, sgr de Tamnay et Dirol, et de Fse de Testefort, dame de Dirol)

# 3/ Edme de JUISARD

Sgr de Tamnay et du Petit-Sauzay

X 22 fev 1718, Marie BAUDOT (fille de Gabriel, notaire)

# 4/ Balthazard de JUISARD

Chvr, sgr du Coudray et du Petit-Sauzay

X1 17 fev 1759, **Marie de MULLOT**, dame de Charmoy (fille de René et Marie de Loyseau), sp

X2 1 juin 1788, **Thérèse de GENTILS de LA BREUILLE** (fille de Jean François et Marie-Anne de Vathaire), sp

(X2 1807, Guillaume d'Ennery de La Chesnaye)

